

REGLEMENT PARTICULIER

33^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA HAUTE SAONE

12/13 OCTOBRE 2012

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 03 SEPTEMBRE 2012
Ouverture des engagements :	lundi 03 SEPTEMBRE 2012
Clôture des engagements :	lundi 01 OCTOBRE 2012
Parution du road-book :	dimanche 30 SEPTEMBRE 2012
Dates et heures des reconnaissances :	dimanche 30 SEPTEMBRE 2012 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00 et vendredi 12 OCTOBRE 2012 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
Vérification des documents et des voitures :	vendredi 12 OCTOBRE 2012 de 16h00 à 20h30
Heure de mise en place du parc de départ :	vendredi 12 OCTOBRE 2012 à 16h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	vendredi 12 OCTOBRE 2012 à 19h00
Publication des équipages admis au départ, heures et ordre de départ de l'étape :	vendredi 12 OCTOBRE 2012 à 21h00, parc fermé de départ à Villersexel, Place du Général de Gaulle Ecrit
Briefing des pilotes :	samedi 13 Octobre à 8h20 du parc fermé à Villersexel
Départ du 1 ^{er} concurrent :	Parc de regroupement, Place du Général de Gaulle à Villersexel
Publication des résultats partiels:	samedi 13 Octobre à 17h28 Parc fermé à Villersexel
Arrivée du 1 ^{er} concurrent :	Place du Général de Gaulle
Vérification finale :	Gge Perringerard Renault à Villersexel
Publication des résultats du rallye/	samedi 13 Octobre, 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent.
Remise des prix :	samedi 13 Octobre, Foyer culturel à Villersexel, Place du Général de Gaulle

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile LURONNE organise les 12 et 13 Octobre 2012 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours de la commune de Villersexel & de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel, sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées, le

33^{ème} Rallye Régional de la Haute Saône

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bourgogne Franche-Comté 04 en date du 14 / 08 / 2012 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 374 en date du 30 /08 / 2012.

Comité d'Organisation

Président :	Mr Jean-Pierre SIMON
Membres :	Comité de l'ASA LURONNE
Secrétariat du Rallye :	ASA LURONNE,
Adresse :	1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE
Téléphone / Fax :	03.84.75.78.42 / 09.71.70.68.60
Permanence du Rallye	
12 et 13 octobre 2012 :	Villersexel, Mairie Tél 06.30.74.27.83
Organisateur technique, Nom :	ASA LURONNE
Adresse :	1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Mr Gérard SIMON	licence n° 0419/12017
Président du collège :	Mme Elisabeth LOUIS	licence n° 0313/1287
Membres du collège :	Mr Claude CONDAMIN	licence n° 0314/122813
Directeur de Course :	Mr Daniel BLANQUIN	licence n° 0308/1941
Directeurs de Course Adjoint :	Mr Franck MADER (ES)	licence n° 0319/187564
	Mr Gérard FINQUEL (ES)	licence n° 0405/1913
	Mr Denis HUSTACHE (PC)	licence n° 0204/3092
	Mr David POUPON (PC)	licence n° 0413/36906
	Mr Jan Hug Hazard (PC)	licence n° 0304/1505
	Mr Michel PISSARD (Trico)	licence n° 0409/5461
Médecin Chef :	Docteur Eliane BRETL	
Commissaires Techniques responsable:	Mr Claude CUENOT	licence n° 0405/4454
	Mr Bruno DIVERT	licence n° 0412/40573
	Mr Alain WIDMER	licence n° 0411/173668
	Mr André LALLEMAND	licence n° 0411/55989
Stagiaires :	Mr Raphael PELLICIA	licence n° 0421/214364
	Mr Laurent QUERRY	licence n° 0412/212893
Chargés des relations avec les concurrents :	Mme Monique France	licence n° 0409/29181
Commissaire sportif voiture balai	Mr Claude PETOT	licence n° 0409/3614
Juges de fait ES	Mr Patrick CHOLLEY	
	Mr Eric MAROUILIER	
Chargés des relations avec la presse :	Mr Pascal ROY	licence n° 0409/6829
Chronométrage :	Mme Michèle CHOLLEY	licence n° 0409/9463
	Mme Martine EME-REVERCHON	licence n° 0409/14505

1.2P. ELIGIBILITE

Le 33^{ème} rallye régional de la Haute Saone compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2013, coefficient 2
- Le Challenge des rallyes 2012 du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté
- Le Challenge ASA LURONNE 2012
- Le Challenge PIRELLI
- Le Challenge VED 2012
- Le Challenge STPI PRE SERROUX 2012

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront une confirmation d'engagement par mail si une adresse lisible est indiquée sur le bulletin d'engagement, sinon la liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Luronne à partir de jeudi 04 octobre pour les vérifications administratives qui auront lieu le : vendredi 12 octobre de 16h00 à 20h15 garage Perringerard (Renault) à Villersexel, Rue Martinet

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 12 octobre 2012 de 16h15 à 20h30 garage Perringerard (Renault) à Villersexel, Rue Martinet

Les vérifications finales seront effectuées : garage Perringerard (Renault) à Villersexel, Rue Martinet
Taux horaire de la main d'œuvre : 45€ TTC

L'heure de convocation est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 33^{ème} rallye régional de la Haute Saone doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 01 octobre 2012.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs	
Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	280 €
Pilote et copilote membre ASA LURONNE	250 €
Pilote et copilote membres d'une autre ASA	310 €
sans la publicité facultative des organisateurs :	620 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.1.5P. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
 - Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
 - Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
 - Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
 - Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)
 - Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W, A7S, R4, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211
- Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.P *Répartition des groupes et classes :*
Voir tableau réglementation générale FFSA.

4.1.1 **Vitres**
Voir réglementation générale des rallyes

4.2.2.P Voir réglementation générale des rallyes

4.2.7.P. **Echappement :**
Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. **ASSISTANCE**
Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée à Villersexel pendant toute la durée de l'épreuve :
Rue du Trou au loup, Rue de la Prairie, Rue du pré aux vernes, Rue des chailles, Rue du Breuil, Allée des écureuils et rue de la Croix Marmin. Suivant plan distribué dans le Road-Book.

4.3.2.3P. **Limitation de changements de pièces**
Conforme au règlement standard FFSA.

4.6.P Plaques immatriculation
Tenir compte de la nouvelle réglementation 2012 concernant l'identification des voitures et la position des plaques d'immatriculations.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 33^{ème} Rallye Régional de la Haute Saone représente un parcours de 132,00 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 42,0 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5 : Communauté de Communes..... 5,8 km x 3
- ES 2-4-6 : Le Prieuré.....8,2 km x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

- 6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 30 septembre 2012 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 ainsi que le vendredi 12 octobre 2012 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.
Le nombre total de passage est limité à 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

a) Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	
SCRATCH	300€	200€	150€	
GROUPES	100€	60€	30€	2 ^{ème} si au moins 5 partants 3 ^{ème} si au moins 10 partants
CLASSES				
+ de 10 partants	270€	170€	110€	
8 à 10 partants	270€	170€		
3 à 7 partants	270€			
- de 3 partants	180€			
EQUIPAGE 100% FEMININ	200€			Moins de 3 partantes 50%

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, Groupe A et FA confondus, Groupe F2000, Groupe R, Groupe GT de Série et Groupe Z.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

La remise des prix se déroulera le samedi 13 octobre 2012 à Villersexel salle des fêtes à 21h00. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR
LE SITE INTERNET :**

www.asaluronne.fr